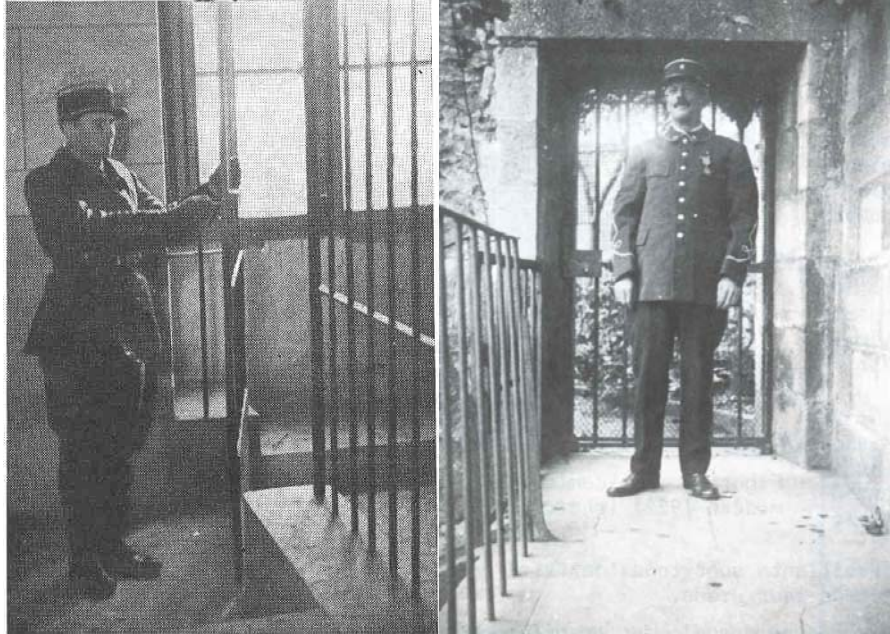
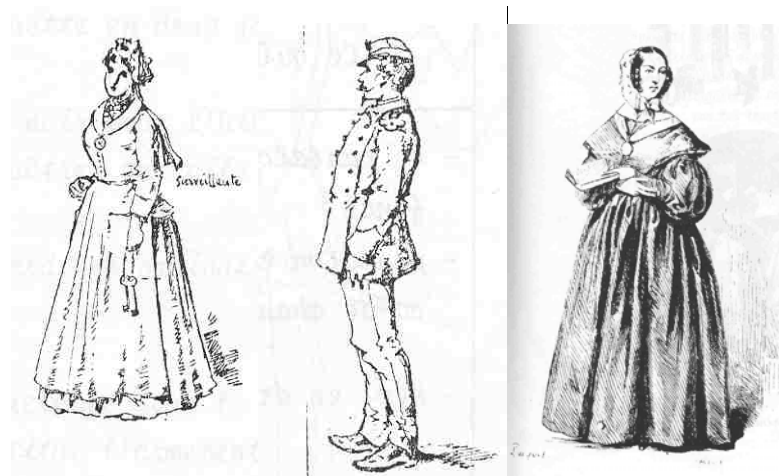


# Gardiens de Prisons



Le personnel pénitentiaire, ceux qu'on appelle, dans le langage courant, les gardiens ou **gardiens de prison**<sup>1</sup> sont appelés de façon plus officielle des surveillants. Mais le champ est large, du littéraire archaïque à l'argot contemporain, pour désigner ces piliers mal-aimés de l'édifice social.



**Les gardiens**

<sup>1</sup> **Gardien** : Le terme de « gardien » est rarement utilisé sous l'Ancien régime. Il désigne, à partir de la Révolution, les hommes chargés d'assurer la discipline au sein des maisons d'arrêt et des maisons centrales. La discipline, mais pas la sécurité périphérique, confiée, jusqu'à la Première Guerre mondiale, à des militaires. Les «gardiens» ont été rebaptisés «surveillants» en 1919.

Cachés dans la poussière des ruines, qui se souvient des « ergastulaires », athlètes musclés, fouetteurs d'esclaves ? Littéraire encore, mais encore compris, le « **geôlier**<sup>2</sup> », qui garde la geôle, évoque parfois une belle geôlière (genre Chartreuse de Parme ou Jeanne d'Arc énapienne). On est visiblement en plein roman. La destinée du mot suit d'ailleurs des détours imprévisibles puisqu'il est à l'origine d'enjôler : emprisonner d'abord, puis abuser par de belles paroles.



GEOLIER (1498)

A l'autre bout de la chaîne, on trouve évidemment tous les mots argotiques pour désigner cette âpre fonction : le **bagne**<sup>3</sup> est le berceau de l'argot qui, lui aussi, a son histoire. Ainsi certains argots sont tout à fait vieilliss.

« **L'argousin**<sup>4</sup> », par exemple, est charmant. Ce mot, à l'itinéraire linguistique extrêmement complexe, qui prend tour à tour les accents de Naples, de la Sicile, du portugais et du catalan, s'est d'abord spécialisé dans le monde des galères, avant de désigner un honnête gardien de prison, mais parfois aussi un mouchard<sup>5</sup>, puis un agent de police.

---

<sup>2</sup> **Geôlier** : Le geôlier dirige, sous l'Ancien Régime, une prison ordinaire de petit ou moyen effectif.

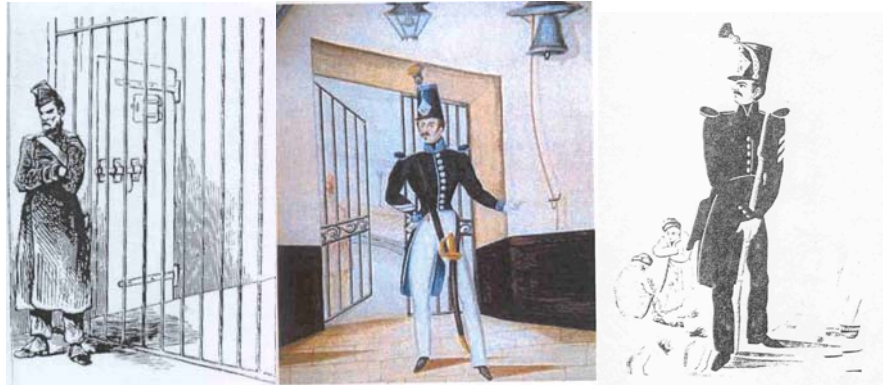
<sup>3</sup> **Bagne** : Le mot bagne vient de l'italien Bagna, nom donné à la prison de Constantinople dont dépendaient alors les bains. Le premier bagne, qui fut aussi le plus grand, fut celui de Toulon, suite à l'ordonnance du roi Louis XV du 27 septembre 1748, promulguant la réunion du corps des galères à celui de la marine ( en fait, les prisonniers furent d'abord détenus sur des galères amarrées, puis sur quatre vieux vaisseaux démâtés, et enfin après 1780, dans un véritable bâtiment ) ; suivirent les bagnes de Brest, Rochefort, puis Nice, Lorient, Le Havre ... et bien sur celui de Guyane ( bagne colonial ).

<sup>4</sup> **Argousin** : Sous-officier chargé de la sécurité à bord d'une galère (assisté par un sous argousin), auquel obéissaient les pertuisaniers.

<sup>5</sup> **Mouchard** : Désigna longtemps l'informateur en matière politique, religieuse, plus généralement en ce qui concerne les opinions des particuliers. Leur nom vient d'Antoine de Mouchy, recteur et inquisiteur à la Sorbonne, dans la première moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle, et qui utilisait pour le renseigner, des étudiants qu'on appela

Le « **gaffe**<sup>6</sup> » est un argot devenu littéraire parce qu'il évoque le romantique Jean Genet (même origine que l'expression argotique « *faire gaffe* » : faire attention ; le gaffe est celui qui a l'œil).

Le « **maton**<sup>7</sup> », encore tout à fait actuel, et dont l'usage argotique est sorti du monde des prisons pour être compris du plus grand nombre, est construit sur une image un peu similaire : mater, c'est regarder et en particulier, regarder sans être vu, comme on peut le faire par le judas d'une porte de cellule.



### Le garde-chiourme

Le « **garde-chiourme**<sup>8</sup> », qui date sous cette forme du début XIXe siècle, a une longue, belle et tragique histoire qui remonte également aux galères.<sup>9</sup> La chiourme remonte au génois « *ciusma* » et au bas-latin « *ceusma* », mots qui désignent le chant cadencé qui rythme l'effort des rameurs<sup>10</sup>. Par

---

« *mouches* » ou mouchard. Aujourd'hui, le mouchard est un individu qu'il n'est plus d'usage de situer dans un contexte policier : c'est le « *rapporteur scolaire* ».

<sup>6</sup> **Gaffe** : Est aussi une appellation des surveillants d'établissements pénitentiaires entre les deux guerres.

<sup>7</sup> **Maton** : Terme péjoratif désignant le surveillant d'établissement pénitentiaire. L'appellation est rentrée dans le vocable à partir de la Seconde guerre mondiale.

<sup>8</sup> **Garde-chiourme** : Agent de surveillance. Ils sont dirigés par un commissaire, haut fonctionnaire de la marine responsable de la police intérieure du bagne.

<sup>9</sup> **Galères** : (Origines) : A partir du Moyen Age, le rôle de la galère, dont l'utilisation remonte à l'Antiquité, est double : militaire, pendant les périodes de guerre, et commercial pour le transport de produits onéreux ou de riches voyageurs. Avec le temps, les difficultés à garnir les bancs de nage, jusqu'alors occupés par les bonevogliés, obligent les capitaines à trouver d'autres moyens de recrutement. Ils ont, successivement, recours aux esclaves, aux travailleurs saisonniers puis, avec l'autorisation de Charles VII, aux personnes oiseuses ou vagabondes enrôlées de force. Ces *volontaires* seront, par la suite, directement recrutés dans les prisons avant d'être rejoints par les condamnés à mort ou à divers châtements. La peine des galères, prononcée seulement en temps de guerre, apparaît, en tant que condamnation, vers le début du XVI<sup>e</sup> siècle. D'abord non répressive, elle le deviendra quelques années plus tard. C'est donc en ramant sur les galères du roi que, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les condamnés aux travaux forcés accomplissaient leur peine. Elle est une sorte de peine capitale tant la mortalité y est importante mais aussi une peine corporelle en raison de son lot de supplices tels le port des chaînes et des entraves, le fouet en place publique, le marquage au fer rouge et, parfois même, la mutilation du nez et l'ablation des oreilles. Elle peut être soit à temps, pour des durées de 3 à 10 ans, soit à perpétuité. De fait, malgré les rappels de l'ordonnance royale de 1580 faisant *défense à tous les capitaines de galères... de retenir ceux qui y seront conduits outre le temps porté par les arrêts ou sentences de condamnation*, le roi soutient la Marine, accordant peu de libération aux galériens en fin de peine.

<sup>10</sup> Effort que l'on retrouve chez les pédaleurs énapiens dans un passé encore à peine révolu !

extension, la **chiourme**<sup>11</sup> est devenue l'équipage lui-même, et le garde-chiourme, celui qui surveille les galériens, puis le gardien de prison, et même aujourd'hui, de façon péjorative, n'importe quelle personne brutale et bornée qui surveille une collectivité.



Les bonnes feuilles de maître Philippe

---

<sup>11</sup> **Chiourme** : Sur les galères, ce terme d'origine turque désignait l'ensemble des rameurs (esclaves ou forçats) qui voguaient sous la contrainte. Le terme de chiourme s'applique ensuite aux condamnés à la peine des « fers » ou travaux forcés.